

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE à virus H5

Aggravation de la situation dans le sud de la Hongrie Message d'alerte et renforcement de la vigilance sur le territoire national

1 - Situation en Hongrie

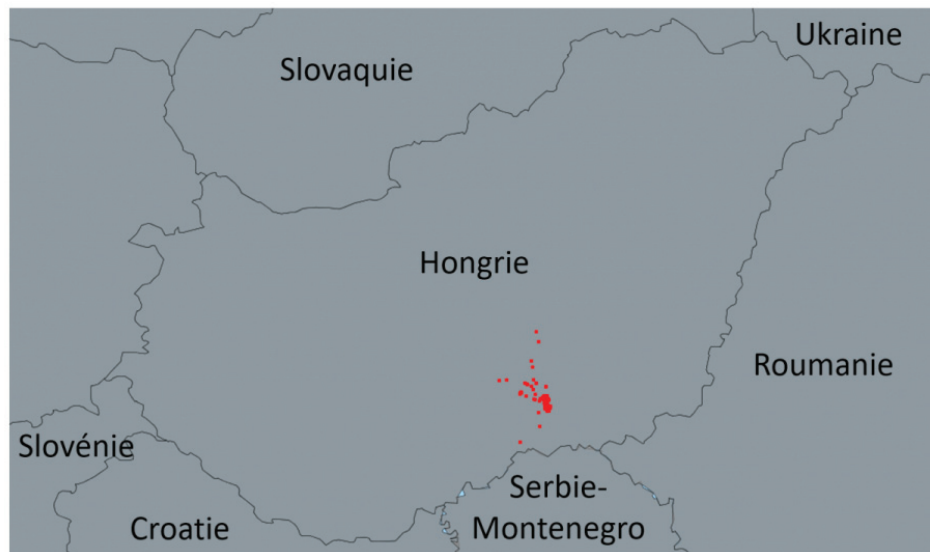
Depuis le 25/03/2020, **68 foyers d'influenza aviaire** hautement pathogène (IAHP) de sous-type H5 ont été déclarés dans le sud du pays (Figure 1), correspondant à deux foyers primaires et 66 foyers secondaires. Ces **66 foyers secondaires**, qui ont été confirmés entre le 25/03 et le 07/04/2020 (figure 2) se situent dans une zone de très forte densité d'élevages. Il s'agit principalement d'élevages de canards ou d'oies dont les effectifs varient de 35 à 142 000 animaux.

Figure 1 :

Carte de situation des foyers .

source :

<https://www.plateforme-esa.fr/>



Répartition des mortalités sur 50 élevages pour lesquelles ces données sont connues

Les écarts de mortalités vont de 0 à 21% .

Mortalités observées	Nombre d 'élevage
0%	11 élevages
< 1 %	21 élevages
1 à 5%	14 élevages
8 à 21 %	4 élevages

N.B. : Au moins pour deux élevages de canards de respectivement 142 000 et 54 000 canards, les animaux n'ont présenté aucun symptôme. Ces deux détections ont eu lieu suite à des prélèvements effectués dans le cadre de la surveillance mise en place autour des foyers

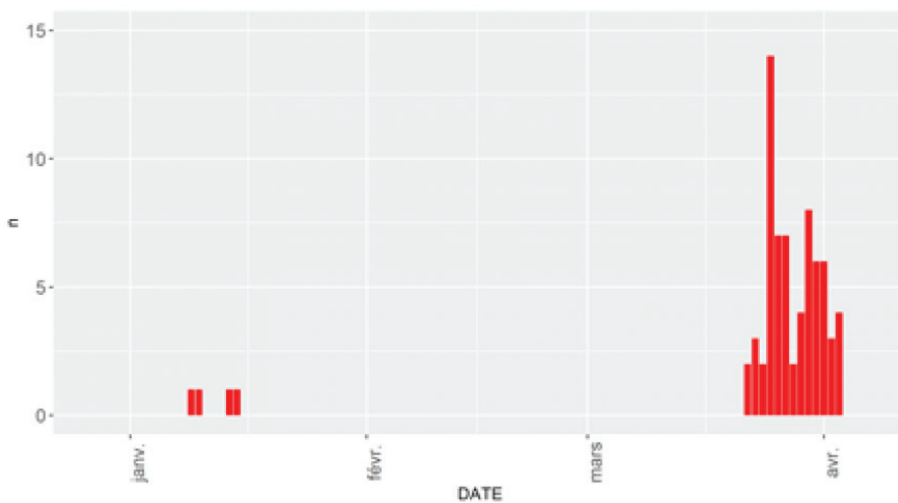


Figure 2 :

Dynamique temporelle des détections de foyers domestiques d'IAHP H5 confirmés en Hongrie du 01/01/2020 au 07/04/2020 (source : Commission européenne ADNS au 07/04/2020).

source :

<https://www.plateforme-esa.fr/>

2 – Note d'alerte diffusée par le Ministère de l'agriculture à toute la filière volaille

NB : les parties de texte en violet, les encadrés et rappel des critères d'alerte Influenza en élevage ont été rajoutés par l'auteur de cette note

La situation épidémiologique de l'IAHP en Europe de l'Est continue d'évoluer en Hongrie notamment, où 68 foyers, dont 2 primaires et 66 secondaires, ont été déclarés depuis le 25 mars 2020 dans une zone très densément peuplée en élevages de volailles. **Vingt-huit foyers ont été déclarés pour la seule journée du 6 avril.** Il s'agit principalement d'élevages de palmipèdes, lorsque l'espèce est précisée, présentant un tableau clinique très variable allant d'une augmentation très importante de la mortalité à des cas asymptomatiques. Plus proche de la France, l'Allemagne a continué en mars de détecter des foyers en élevage ainsi que dans l'avifaune captive, dont un à la frontière néerlandaise dans un élevage de dindes reproductrices. Vous pouvez consulter le détail de la situation épidémiologique sur le site de la plateforme ESA : <https://www.plateforme-esa.fr/article/influenza-aviaire-hautement-pathogene-en-europe-du-11-02-au-26-03-2020-premiers-foyers-en> et <https://www.plateforme-esa.fr/article/influenza-aviaire-hautement-pathogene-en-elevage-dans-le-sud-de-la-hongrie-au-07-04-2020>.

Le bilan de la situation épidémiologique présenté ci-dessus montre que les foyers en élevage sont nombreux en **Europe de l'Est avec une situation toujours active et qui évolue rapidement.** Les détections indiquent très probablement que l'avifaune sauvage infectée est présente dans ces territoires, dont certains proches de la France (Allemagne), même si peu d'évènements de mortalité associée ont été détectés au sein de l'avifaune sauvage. **Dans le même temps, la surveillance de la mortalité de l'avifaune sauvage maintenue malgré le contexte Covid-19 actuel, n'a pas permis à ce jour de détecter de cas d'IA HP en France.**

Dans ce contexte, nous souhaitons attirer votre attention sur l'importance de votre vigilance sur les signes cliniques dans les élevages. Il s'agit donc d'être particulièrement vigilants devant toute situation clinique qui pourrait laisser suspecter l'influenza en respectant scrupuleusement l'application des critères d'alerte listés dans l'arrêté ministériel du 16 mars 2016.

Espèce	% de mortalité en 1 jour	Mortalité par jour pendant 2 jours consécutifs	
		J1	J2
Dinde	≥ 4	≥ 1	≥ double du % de mortalité de J1
Poulet	≥ 4	≥ 1	
Canard chair	≥ 2	≥ 0,5	

Rappel des critères d'alerte : mortalités

% de diminution sur 1 jour		% de diminution sur 3 jours consécutifs	
Eau	≥ 50	≥ 25	
Aliment	≥ 50	≥ 25	
Chute de ponte	≥ 15	≥ 5	

consommation eau, d'aliment et chute de ponte

Cette surveillance est d'autant plus importante que dans l'épizootie qui sévit actuellement, les signes cliniques sont très variables d'un élevage à l'autre, que ce soit en élevage de palmipèdes ou de galliformes. En l'absence de cause clairement identifiée, l'apparition des signes cliniques suivants, pas nécessairement associés à une mortalité, doit inciter à inclure l'influenza aviaire dans la mise en œuvre du diagnostic différentiel : chutes de ponte (éventuellement associées à une altération de la coloration ou de la qualité de la coquille), signes neurologiques, respiratoires, cutanés (œdème, congestion, hémorragies) ou digestifs.

Comme l'illustre le cluster de cas en élevages de palmipèdes en Hongrie, en cas d'introduction, les risques de diffusion d'élevage à élevage sont élevés en particulier dans les zones de forte densité d'élevages de volailles. Il est donc impératif de détecter au plus tôt toute introduction.

Ce message est également l'occasion de rappeler l'importance de la plus stricte application et observance des mesures de biosécurité (dont le nettoyage et la désinfection), en élevage et dans les transports. La plus grande attention doit être portée au nettoyage/désinfection des caisses de transports d'animaux vivants et les camions. Pour mémoire, les plaquettes relatives à la biosécurité en élevage et pour le transport des volailles sont disponibles sur le site de l'ITAVI (<http://influenza.itavi.asso.fr/>).

Nota Bene : Dans le cadre de leurs plans de continuité d'activités pendant le contexte épidémique actuel (Covid-19), les laboratoires départementaux agréés et le laboratoire national de référence pour l'influenza aviaire (Anses Ploufragan) maintiennent et assurent la réalisation du diagnostic d'urgence. Dans ce contexte particulier, nous préconisons la mise en analyse en parallèle à la fois de la recherche gène M et de la recherche H5/H7.

Les circuits de notification des signalements et suspicions restent inchangés.

En vous remerciant pour votre mobilisation malgré ces temps de crise

Cordialement

CLAIRE LE BIGOT
Sous-directrice de la Santé et Protection Animales (SDSPA)
Direction Générale de l'Alimentation
251, rue de Vaugirard, 75732 Paris Cedex 15

GDS Bretagne - Section avicole
8 avril 2020